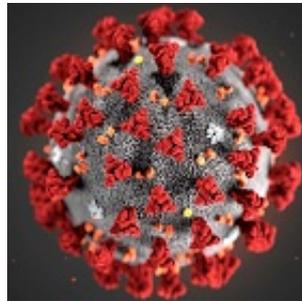


## Vers un retour à l'organisation des concours en « mode covid » ?



Mises en œuvre depuis le début de la crise sanitaire, les modalités d'adaptation des concours et examens de la fonction publique avaient pris fin le 31 octobre dernier. Mais ça, c'était avant l'arrivée du variant Omicron...

Dans le cadre de l'examen du nouveau projet de loi de gestion de la crise sanitaire, les députés ont adopté un amendement, déposé par le gouvernement, les réactivant jusqu'au 31 octobre 2022, en raison, comme le justifie le gouvernement, de «L'évolution de la situation sanitaire de notre pays exige l'adoption de mesures propres à assurer la continuité des recrutements dans la fonction publique civile et militaire et la magistrature de l'ordre judiciaire, en conciliant la nécessité de pourvoir les vacances d'emploi dans des délais permettant d'offrir un niveau de service public de qualité avec celle de préserver la santé des candidats et autres acteurs de ces opérations ».

Outre la modification du nombre ou de la nature des épreuves, ces possibilités d'adaptation permettent également le recours à la visioconférence, mais aussi l'adaptation des règles de composition et de réunion des jurys.

Ce type d'organisation n'est bien sûr pas obligatoire et nous ne pouvons que souhaiter que la Ville n'ait pas besoin d'y avoir recours.